

Nantes, le 11 Juillet 2022

Vous vous êtes inscrit(e) pour l'année scolaire 2022-2023 dans notre établissement. Vous trouverez ci-après un rappel des informations concernant la prochaine rentrée scolaire.

## RENTREE SCOLAIRE

La rentrée scolaire aura lieu selon le planning ci-dessous :

Jeudi 1 septembre 2022	Heures d'accueil	Vendredi 2 septembre 2022	Heures d'accueil
2ndes GT Les élèves seront libérés à 12h, cours à partir du 5 septembre	8h45	1ère STMG Les élèves seront libérés à 12h, cours à partir du 5 septembre	9h00
2ndes BAC PRO ASSP/GALT Les élèves seront libérés à 12h, cours à partir du 5 septembre	9h30	1ère Générale et 1ère ST2S Les élèves seront libérés à 12h, cours à partir du 5 septembre	10h00
3ème PREPA METIERS Les élèves seront libérés à 16h05, Journée d'accueil des troisièmes vendredi 2 septembre (de 9h00 à 15h00 - prévoir un pique-nique)	13h00	Term Générale et Term ST2S Les élèves seront libérés à 16h05, cours à partir du 5 septembre	13h30
1ères BAC PRO AGOrA, OTM et ASSP Les élèves seront libérés à 16h05, cours à partir du 5 septembre	13h30	Term STMG Les élèves seront libérés à 16h30, cours à partir du 5 septembre	14h30
Term BAC PRO GA et ASSP (hors apprentis*) Les élèves seront libérés à 16h05, cours à partir du 5 septembre	14h00		

Les élèves devront se rendre dans l'amphithéâtre du lycée en respectant les horaires indiqués.

**\*La rentrée des apprentis de Term Bac Pro ASSP aura lieu le lundi 5 septembre à 8h15 pour une matinée d'accueil et les cours débuteront l'après-midi.**

Photo lycéen : le jeudi 8 septembre 2022

## LES MANUELS SCOLAIRES

Ils sont subventionnés par la Région des Pays de la Loire.

Le jour de la rentrée, chaque élève devra impérativement apporter : un sac et un chèque de caution de 80€ libellé à l'ordre de OGEC Groupe Talensac. Sans le chèque de caution, l'élève ne recevra pas de livres.

En cas de perte en cours d'année d'un manuel, ce dernier sera facturé à la famille.

Le chèque de caution sera rendu lors du retour des manuels en fin d'année ou en cours d'année, en cas de départ de l'établissement.

## ORDINATEUR PORTABLE

La Région Pays de la Loire veut créer les meilleures conditions de réussite pour les lycéens. Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre, elle fournira ainsi gratuitement un ordinateur portable à chaque lycéen de seconde.

## LES CASIERS

Des casiers sont à la disposition de ceux qui le désirent. La demande devra être faite auprès de la Vie Scolaire. Le tarif annuel est de 15€. Le chèque devra être remis en septembre, en échange des clés. Des précisions vous seront données le jour de la rentrée. En cas de détérioration ou de perte des clés, une facturation sera établie.

## COMPTABILITE

Début octobre, vous recevrez une seule facture annuelle dans laquelle vous trouverez :

Les contributions, les détachables (dont les montants ne seront connus qu'à la rentrée) et les remises éventuelles. Seront également indiquées les modalités de paiement que vous aurez initialement prévues dans le document financier.

Il n'y aura pas d'envoi de factures papier. Elles seront consultables et téléchargeables sur le site Ecole Directe : [www.ecoledirecte.com](http://www.ecoledirecte.com)

Sur ce site, vous pourrez également suivre l'état de votre compte tout au long de l'année et procéder à des règlements par carte bancaire.

L'identifiant et mot de passe vous seront communiqués début Septembre

### Les Réductions

Les familles ayant plusieurs enfants scolarisés au lycée :

- 10 % sur la contribution familiale du 2ème enfant,
- 20 % sur la contribution familiale du 3ème enfant.

### Les Aides

- Les Bourses Nationales de lycée : les demandes se font dans l'établissement de l'année scolaire précédente. Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter Mme CHATEL : [annechatel@talensac.com](mailto:annechatel@talensac.com)

- Le Fonds Social Lycéen : sous condition de ressources, les dossiers se feront en octobre 2022.

Pour toutes difficultés financières que vous pourriez rencontrer dans l'année, le service comptabilité est à votre disposition, pour convenir ensemble d'un rendez-vous ou d'un échange concernant toute situation.

## ASSURANCE SCOLAIRE

L'établissement a opté pour une formule de groupe de l'assureur : Mutuelle St Christophe.

L'élève est assuré du jour de la rentrée 2022 à la veille du jour de la rentrée 2023.

Pour plus d'informations sur l'assurance scolaire, connectez-vous sur l'espace parents du site

[www.saint-christophe-assurances.fr](http://www.saint-christophe-assurances.fr) – rentrée scolaire 2022/2023- les garanties – entrer le code postal : 44000

- choisir l'établissement : Talensac.

## RESTAURATION

La restauration est un service facultatif, assurée au sein du Lycée Talensac par la société Restoria.

Les lycéens bénéficient d'une cafétéria et d'un self (sauf les niveaux 3<sup>ème</sup> et 2<sup>nde</sup> qui auront accès uniquement au self)

Le prix du repas sera au maximum de 6,65 € pour un repas complet.

Une carte est remise à chaque lycéen en début d'année. Elle doit être utilisée pour toute consommation. En cas de perte, le remplacement de celle-ci vous sera facturé 10€.

Pour alimenter cette carte, un premier versement d'un montant de 100€ devra nous être remis avant le 19 août (sauf si déjà remis à l'inscription). Il sera encaissé début septembre.

Il vous est demandé de créditer cette carte régulièrement :

- Soit en déposant un chèque bancaire ou postal, dès son arrivée le matin, dans la boîte aux lettres « Service Comptabilité », située à l'entrée du couloir administratif.

- Soit par carte bancaire avec vos identifiants Ecole Directe,

Les versements en espèces doivent rester dans la mesure du possible exceptionnels. Ils sont à remettre en personne à la comptabilité lors de la récréation du matin.

Nous vous précisons que le lycéen ne pourra pas déjeuner si sa carte n'est pas créditée.

## LES BLOUSES

Nous demandons de prévoir l'achat d'une blouse (en coton, blanche, manches longues) pour les cours en laboratoire des classes :

- 3ème Prépa Métiers et Bac Pro ASSP
- 2<sup>nde</sup> Générale et Technologique, Premières Générale et ST2S, et Terminales Générale et ST2S.

## ANIMATION PASTORALE

Des actions de partage/solidarité et des temps de prière sont proposés à tous les lycéens et les cours sont aménagés afin de permettre la participation du plus grand nombre.

## SERVICE PSYCHOLOGIE

Une psychologue est présente selon un planning fourni en début d'année. La prise de rendez-vous se fait auprès de Mme SARZEAUD – Responsable du service éducatif.

Un courrier est annexé à cette circulaire.

## JOURNEE « PORTES OUVERTES »

Plusieurs journées sont prévues le samedi 19 novembre 2022 et le samedi 28 janvier 2023 de 9h00 à 13h00.

La présence des élèves est obligatoire selon un planning établi par les responsables pédagogiques.

## REUNION D'INFORMATIONS

Une réunion par filière sera proposée courant septembre. Les dates sont consultables sur le site internet : [cliquez ici](#)

## INFORMATIONS DIVERSES

Disponibles sur le site internet : liste des fournitures, circulaires Parkours, dates des stages,... : [cliquez ici](#)

## REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur est disponible sur le site internet ou sur le lien suivant : [cliquez ici](#)

RECAPITULATIF DES DOCUMENTS A RETOURNER A L'ETABLISSEMENT	
Pour le 19 août 2022	<input type="checkbox"/> Chèque de 100 € pour la restauration à l'ordre de « OGEC GROUPE TALENSAC » <u>si celui-ci n'a pas été versé lors de la préinscription ou réinscription.</u> <input type="checkbox"/> Exeat (Certificat de fin de scolarité pour les élèves arrivant d'un autre établissement) <input type="checkbox"/> Boursiers : notifications Bourses 2021/2022
Pour la rentrée	<input type="checkbox"/> 1 chèque de caution de 80€ pour les livres